



Le Mans, le 11 septembre 2020

Cher(e)s adhérentes et adhérents,
Cher(e)s Partenaires et Ami(e)s,

Au nom du Conseil d'administration, nous avons le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale** ordinaire annuelle de notre association qui se tiendra le :

MERCREDI 30 SEPTEMBRE, 18H30 (ACCUEIL A PARTIR DE 18H15)

(EN REPORT DU 01/04/20)

à la MJC Plaine du Ronceray – Bd de la Fresnellerie – 72100 LE MANS

L'émargement de la liste des présents et la vérification des mandats se feront à partir de

>> 18 h30 : Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Bilan en images
- ▶ Rapport d'Activité présenté par l'équipe
- ▶ Rapport moral
- ▶ Rapport Financier 2019 - Approbation des comptes & Affectation du résultat
- ▶ Orientations 2020
- ▶ Budget Prévisionnel 2020
- ▶ Collecte des votes et renouvellement du conseil d'Administration
- ▶ Informations & Questions Diverses

A l'issue de l'assemblée générale, un verre de l'amitié sera servi aux participants, dans le respect des mesures sanitaires

Comptant sur chacun et chacune d'entre vous,

Veillez croire, Chères adhérentes, Chers adhérents, en nos cordiales salutations.

Nathalie TULOUP

Co-Présidente du Conseil d'Administration

Loïc TRIVIN,

Co-Président du Conseil d'Administration



0

>> COMPRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE <<

C'est la réunion annuelle de l'ensemble des adhérents de **la MJC Ronceray / L'Alambik!**

Les administrateurs (membres bénévoles élus parmi les adhérents au Conseil d'Administration) vous informent de la gestion de **l'association MJC Plaine du Ronceray** : bilan de l'année écoulée, budget prévisionnel de l'année à venir...

▶ **Vous y êtes invités !**

L'objet de l'assemblée générale

- ▶ L'approbation de la gestion de l'année écoulée sur les activités réalisées, résultat de l'exercice financier, sur présentation d'un compte-rendu des dirigeants
- ▶ le vote du budget de l'année à venir
- ▶ Le cas échéant, le vote d'un rapport d'orientations contenant les projets pour l'année à venir et les directives à suivre pour les administrateurs
- ▶ L'élection des administrateurs (1/3 du Conseil d'Administration renouvelé tous les ans), parmi lesquels seront élus les membres du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire,...)

▶ **Vous participez au projet !**

▶ **Votre participation est importante ! Pourquoi ?**

Parce que la MJC est une **association** (loi 1901) au **fonctionnement démocratique** !

La MJC n'est pas un « service » ou une « entreprise » comme les autres : elle vous appartient, à vous, ses adhérents.

Elle défend un projet d'Éducation Populaire.

Ici, vous n'êtes pas considéré comme un consommateur d'activités mais comme un participant à la vie associative. Sans actionnaire, ni patron propriétaire, elle est sans but lucratif et n'agit que dans l'intérêt de ses participants.

C'est vous qui la dirigez au travers de ses représentants que l'on appelle des **ADMINISTRATEURS** (membre du Conseil d'Administration), que vous désignez parmi VOUS, qui choisiront en leur sein les **membres du Bureau** (Président...).

C'est ce qui fait de la MJC une association démocratique.

▶ **Vous choisissez !**

>> MODALITES PRATIQUES <<

- **Le CA** Les adhérents désirant présenter leur candidature peuvent se manifester dès maintenant.
Le Conseil d'administration se réunit 5 fois par an.

Tous les documents nécessaires à votre information (rapport moral, rapport de gestion, rapport d'activité,...) seront tenus à votre disposition à la MJC, ou pourront vous être envoyés, sur demande, par voie électronique ou voie postale, dans la semaine précédente.

- **Pouvoirs** En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, dont vous trouverez un exemplaire ci-dessous.

>> AIDE MEMOIRE <<

- **Votes** : >> avoir plus de 16 ans le jour de l'Assemblée Générale >> avoir adhéré depuis plus de 2 mois
>> avoir acquitté les cotisations échues >> chaque membre dispose d'une voix
>> Les parents des enfants adhérents sont invités (n'ont pas le droit de vote).
- **Pouvoirs** : >> les adhérents ne pouvant pas être présents peuvent donner pouvoir à un autre adhérent qui vote. Pour ce faire nous retourner un pouvoir, ou le confier au mandataire.
- **Candidatures au Conseil d'Administration** : >> Peuvent être candidats les adhérents pouvant voter (plus de 16 ans – adhérent depuis plus de 2 mois – à jour de leurs cotisations), jouissant de leurs droits civils et politiques. Pour ce faire, nous en informer.



>> CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION <<

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Déclare faire acte de candidature au Conseil d'Administration de la MJC Plaine du Ronceray dont l'élection aura lieu le 30 septembre 2020.

Signature

□

>> POUVOIR <<

Je, soussigné(e) _____ ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale de la MJC Plaine du Ronceray,

Donne pouvoir à : _____ pour me représenter et voter en mon nom.

Signature

>> QUESTIONS & REMARQUES <<

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques, idées ou suggestions...